

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 134

14 février 2005

SOMMAIRE

5 C Systems Soparfi S.A., Livange	6399	Curzon Capital Partners (Duisberg GP), S.à r.l., Luxembourg	6401
Aircraft Funding, S.à r.l., Luxembourg	6421	Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxembourg	6409
Albert Seyler et Cie, S.à r.l., Windhof/Koerich ...	6425	Curzon Capital Partners Holland, S.à r.l., Luxembourg	6410
Albert Seyler et Fils, S.à r.l., Windhof/Koerich ...	6425	Curzon Capital Partners SN, S.à r.l., Luxembourg	6408
Allianz Dresdner Hedgefonds, Sicav, Senningerberg	6388	Curzon Capital Partners SNFH, S.à r.l., Luxembourg	6408
Amadeus Beteiligung A.G., Luxembourg	6423	Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg ...	6411
Aramis S.A., Luxembourg	6403	E.V. S.A., Luxembourg	6407
Artcraft International S.A., Luxembourg	6408	Easy Life Access International S.A., Bereldange ..	6406
Arwen S.A., Luxembourg	6405	En.Co.Tec. - Engineering, Contracting, Technologies S.A., Luxembourg	6429
Avant Invest S.A., Luxembourg	6403	ENERIS S.A., Energy Research and Investment S.A., Luxembourg	6418
B.S.F.E. S.A., Luxembourg	6407	EPI NDA Holdings, S.à r.l., Luxembourg	6400
Bekapar S.A., Luxembourg	6396	Eurfinex S.A., Luxembourg	6409
Bekapar S.A., Luxembourg	6396	Europ Infos Holding S.A., Luxembourg	6402
Bimilleneum Holding S.A., Luxembourg	6400	Fidimmo S.A., Luxembourg	6410
Bimilleneum Holding S.A., Luxembourg	6400	Fidimmo S.A., Luxembourg	6423
Bimilleneum Holding S.A., Luxembourg	6400	Figinvest S.A., Luxembourg	6425
Bourns Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	6427	Financial Fleurus Holding S.A., Luxembourg ...	6401
Brainum S.A.H., Luxembourg	6394	Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg ...	6407
Business Commercialisation Gestion S.A., Luxembourg	6425	Florijn S.A.H. , Luxembourg	6422
Business Development S.A., Luxembourg	6395	Fonds Direkt Sicav, Luxembourg-Strassen	6430
C.L.P.K. Aircraft Funding, S.à r.l., Luxembourg ...	6421	Fratom S.A., Luxembourg	6428
Celtes Investments, S.à r.l., Luxembourg	6398	Freeland S.A., Strassen	6419
Celtes Investments, S.à r.l., Luxembourg	6398	Gabek International S.A., Luxembourg	6398
Celtes Investments, S.à r.l., Luxembourg	6399	Gabek International S.A., Luxembourg	6398
Cicom S.A., Luxembourg	6420	Graham Turner S.A., Luxembourg	6426
Cicom S.A., Luxembourg	6420	Hengpart S.A., Luxembourg	6424
Cicom S.A., Luxembourg	6420	Idea Legno, S.à r.l., Luxembourg	6392
Cicom S.A., Luxembourg	6420	Immobilière Argile S.A., Luxembourg	6429
Cicom S.A., Luxembourg	6420	Interuni S.A.H., Luxembourg	6410
Cicom S.A., Luxembourg	6421	ISA International Sales Advising Company, S.à r.l., Luxembourg	6399
Cicom S.A., Luxembourg	6421	Jacynthe S.A., Luxembourg	6427
Cicom S.A., Luxembourg	6421	Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Soleuvre ...	6427
CiphQuest Lux S.A., Luxembourg	6422		
Cofirem S.A.	6404		
Coiffure Paulo Machado, S.à r.l., Dudelange	6387		
Compagnie Cosmopolitaine de Finance S.A.H., Luxembourg	6432		
Cored International Holding S.A., Luxembourg ...	6429		

KSJ Ausbein- und Zerlege, S.à r.l.	6397	Ondes Luxembourg S.A.	6394
L.M.C. Group S.A., Luxembourg Management Company Group, Luxembourg	6430	OpenB S.A., Luxembourg	6428
L.M.G. Luxembourg Management Group S.A., Luxembourg	6429	Orium S.A., Luxembourg	6406
Lextone S.A., Luxembourg	6432	Parc Immobilière S.A., Luxembourg	6403
LUXXX Holding AG, Heinerscheid	6422	Percontrol S.A., Luxembourg	6409
Luisella & Marcel European Fashion S.A., Luxembourg	6428	Pétange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Luxembourg	6413
Luisella & Marcel European Fashion S.A., Luxembourg	6428	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL), S.à r.l., Strassen	6387
Luxembourg Rent Equipment Holding S.A., Luxembourg	6427	Phoenix Partners S.A., Luxembourg	6430
M.T.B. S.A., Boulaide	6405	Pro Consult S.A., Luxembourg	6425
Marmor S.A. Holding, Luxembourg	6396	Sama Holding S.A., Luxembourg	6395
Marmor S.A. Holding, Luxembourg	6397	Sama Holding S.A., Luxembourg	6395
Marmor S.A. Holding, Luxembourg	6397	Secuma Société Anonyme Holding S.A.H., Luxembourg	6404
Mascotte S.A., Luxembourg	6428	Sitatunga Holding S.A., Luxembourg	6432
Mercator Finance S.A., Luxembourg	6424	Slap Holding S.A., Luxembourg	6431
Mercator Invest S.A., Luxembourg	6424	Smart Investments S.A., Luxembourg	6402
Metex S.A., Luxembourg	6424	South Pole Holding S.A., Luxembourg	6431
Metzinger-Bau, S.à r.l., Beidweiler	6427	Star Finance S.A.H., Luxembourg	6406
Mosto S.A., Luxembourg	6430	Stefan Altmeyer, GmbH, Remich	6386
MSM Finance S.A., Luxembourg	6405	Sylva Finance S.A.H., Luxembourg	6404
N-Luxembourg Fund	6391	Taskin, G.m.b.H., Roodt-sur-Syre	6417
Nausica, S.à r.l., Luxembourg	6426	Techelec S.A., Luxembourg	6430
Nausica, S.à r.l., Luxembourg	6426	TK Immobilien- und Datenmanagement, S.à r.l. ...	6395
Nausica, S.à r.l., Luxembourg	6426	Trans N.P. Invest S.A., Wiltz	6402
Nausica, S.à r.l., Luxembourg	6426	Trinity Rent, S.à r.l., Luxembourg	6411
Nauticom S.A., Luxembourg	6401	TVIKOBB, S.à r.l., Luxembourg	6397
New Capital Holding S.A.	6386	Union des Fédéralistes Européens Groupe Europe (UEF - Groupe EU), A.s.b.l., Strassen	6414
Omnium Luxembourgeois de Gestion et de Participations S.A., Luxembourg	6416	Vierfin Holding S.A., Luxembourg	6431
Omnium Luxembourgeois de Gestion et de Participations S.A., Luxembourg	6424	Villport Investissements S.A., Luxembourg	6419

NEW CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.567.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 63.836, fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de la société et qu'elle a déposé le mandat de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097856.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

STEFAN ALTMAYER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(097786.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.553.357.950,-.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.646.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 8 novembre 2004, a décidé d'accepter la démission de Mr Alain Steichen avec effet au 8 novembre 2004 et de nommer Mr Guy Kersch, gérant en remplacement de Mr Alain Steichen, avec effet au 8 novembre 2004.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 8 novembre 2004:

- M. Philip Kerstein, né à Marburg (D), le 26 janvier 1947, demeurant à Lawrence, New York, USA;
- M. David Reid, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;
- Mme Susan Webb, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, et
- M. Guy Kersch, né à Luxembourg le 24 octobre 1952, demeurant au 31, rue Léon Thyès, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093238.3/275/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

COIFFURE PAULO MACHADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.

R. C. Luxembourg B 102.807.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Paulo Jorge Meireles Machado, maître coiffeur, né à Esch-sur-Alzette le 6 août 1976, et son épouse
- 2.- Monica Isabel Amaro Duarte, employée privée, née à Vila Franca de Xira (Portugal) le 2 janvier 1975, demeurant ensemble à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de COIFFURE PAULO MACHADO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un salon de coiffure mixte,
- la vente de produits de beauté,
- la coiffure à domicile,
- la vente de fausse bijouterie et accessoires,

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Paulo Jorge Meireles Machado, maître coiffeur, né à Esch-sur-Alzette le 6 août 1976, demeurant à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons, cinquante parts.	50
2.- Monica Isabel Amaro Duarte, employée privée, née à Vila Franca de Xira (Portugal) le 2 janvier 1975, demeurant à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Paulo Jorge Meireles Machado, maître coiffeur, né à Esch-sur-Alzette le 6 août 1976, demeurant à L-3583 Dudelange, gérant technique.

La société est engagée par la signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. J. Meireles Machado, I. Amaro Duarte, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2004, vol. 887, fol. 58, case 11. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 septembre 2004.

F. Molitor.

(074547.2/223/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ALLIANZ DRESNER HEDGEFONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 99.200.

Im Jahre zweitausendundfünf, den sechsten Januar.

Vor Uns Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft ALLIANZ DRESNER HEDGEFONDS, mit Sitz in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 99.200, gegründet in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Februar 2004, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 311 vom 18. März 2004 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Udo Göbel, Bankangestellter, mit Berufsanschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Mirko Bono, Bankangestellter, mit Berufsanschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Christina Kiefer, Bankangestellte, mit Berufsanschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die sieben Millionen siebenhundertachtzehntausendvierhundertvierunddreissig (7.718.434) Anteile ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von dreihundertneunundachtzig Millionen achthundertzwanzigtausendsechshunderteinundfünfzig Euro und sechsundvierzig Cent (EUR 389.820.651,46) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Anteilhaber, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Genehmigung der vom Verwaltungsrat im Hinblick auf die Zulassung der Anteile der Gesellschaft zum öffentlichen Vertrieb in Deutschland vorgeschlagenen Änderungen der Gesellschaftssatzung.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

I. Artikel 4 - «Gesellschaftszweck» wird wie folgt neugefasst:

«Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die Anlage des Gesellschaftsvermögens in Wertpapiere und anderen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung mit dem Ziel, den Anlegern die Erträge aus der Verwaltung des Gesellschaftsvermögens zukommen zu lassen. Zulässige Geschäftstätigkeit ist hierbei die Auflegung von nichtrichtlinienkonformen Teilfonds i.S.d. luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, die den Charakter von Dachhedgefonds haben, nebst des Ergreifens jeglicher Maßnahmen und Durchführung von Transaktionen, die die ALLIANZ DRESDNER HEDGEFONDS für die Erfüllung und Förderung dieses Gesellschaftszwecks als nützlich erachtet.»

II. Artikel 7 - «Ausgabe von Anteilen», Abs. 5, Satz 1 wird ergänzt:

«...Der Verwaltungsrat kann an jedes seiner Mitglieder, jeden Geschäftsführer, leitenden Angestellten oder sonstigen ordnungsgemäß ermächtigten Vertreter die Befugnis erteilen, Zeichnungsanträge anzunehmen, Zahlungen für neu auszugebende Anteile zwecks Weiterleitung an die Depotbank entgegen zu nehmen und diese an die Depotbank weiterzuleiten...»

III. Artikel 8 - «Rücknahme von Anteilen», Abs. 5 wird ersatzlos gestrichen:

«Wenn des weiteren an einem Bewertungstag die Rücknahmeanträge im Sinne dieses Artikels einen bestimmten Umfang, der vom Verwaltungsrat im Verhältnis zu den in Anteilklasse ausgegebenen Anteilen festgelegt wurde, übersteigen, kann der Verwaltungsrat beschließen, dass ein Teil oder die Gesamtheit der Rücknahmeanträge für einen Zeitraum und in einer Weise ausgesetzt wird, wie dies vom Verwaltungsrat im wohlverstandenen Interesse der Gesellschaft für erforderlich gehalten wird. Grundsätzlich darf dieser Aufschub jedoch zwei Bewertungstage nicht überschreiten. Am nächstfolgenden Bewertungstag nach dieser Frist werden diese Rücknahmeanträge vorrangig gegenüber anderen Anträgen abgewickelt.»

IV. Artikel 9 - «Umtausch von Anteilen», Satz 1 wird ergänzt:

«Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Verwaltungsrats sind die Anleger nicht dazu berechtigt, den Umtausch aller oder eines Teils ihrer Anteile einer Anteilklasse in Anteile einer anderen Anteilklasse oder eines Teilfonds in Anteile eines anderen Teilfonds zu verlangen.»

V. Artikel 10 - «Beschränkung des Eigentums an Anteilen»: Die Beschreibung der zwangsweisen Rücknahme der Anteile von nicht-erwerbsberechtigten Personen wird wie folgt neu gefasst:

«...Wenn der Verwaltungsrat erfährt, dass ein Anteilinhaber eine nicht-erwerbsberechtigte Person ist, kann der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen als Vertreter dieser Person eine Rücknahme dieser Anteile bewirken und dieser Person den Rücknahmeerlös (abzüglich der Kosten) zur Verfügung stellen. Die nicht-erwerbsberechtigte Person wird von der zwangsweisen Rücknahme schriftlich in Kenntnis gesetzt. Der Rücknahmepreis kann von der Gesellschaft bei einer Bank in Luxemburg oder in dem Land, in dem die nicht-erwerbsberechtigte Person wohnt oder ihren Sitz hat, bis zur Rückgabe ggf. vorhandener Anteilzertifikate und der zugehörigen nicht fälligen Ertragsscheine hinterlegt werden; Entsprechendes gilt, wenn die nicht-erwerbsberechtigte Person keine Bankverbindung angibt, an die der Rücknahmeerlös überwiesen werden soll. Nach Mitteilung der Zwangsrücknahme steht dem früheren Eigentümer kein Anspruch mehr aus diesen Anteilen zu, und der frühere Eigentümer hat auch keinen Anspruch gegen die Gesellschaft oder das Gesellschaftsvermögen aus diesen Anteilen, mit Ausnahme des Rechts, den Kaufpreis zinslos nach tatsächlicher Übergabe des bzw. der Anteilzertifikate(s) wie vorerwähnt von der genannten Bank zu erhalten. Alle Erträge aus Rücknahmen, die einem Anleger nach den Bestimmungen dieses Absatzes zustehen, können nicht mehr eingefordert werden und verfallen zugunsten der jeweiligen Anteilklasse, sofern sie nicht innerhalb einer Frist von fünf Jahren nach dem in der Mitteilung der zwangsweisen Rücknahme angegebenen Datum abgefordert wurden. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, sämtliche Schritte zu unternehmen, um die Gutschrift dieser Beträge an die Anteilklasse umzusetzen bzw. die Umsetzung entsprechender Maßnahmen durch Dritte zu genehmigen.

Die Ausübung der Befugnisse nach Maßgabe dieses Artikels durch die Gesellschaft kann in keiner Weise mit der Begründung in Frage gestellt oder für ungültig erklärt werden, dass das Eigentum an Anteilen unzureichend nachgewiesen worden sei oder das tatsächliche Eigentum an Anteilen nicht den Annahmen der Gesellschaft zum Zeitpunkt der Mitteilung der zwangsweisen Rücknahme entsprochen habe, vorausgesetzt, dass die vorbenannten Befugnisse durch die Gesellschaft nach Treu und Glauben ausgeübt wurden.

«Nicht-erwerbsberechtigte Personen» im Sinne dieser Satzung sind weder Personen, die im Zusammenhang mit der Gründung der Gesellschaft Anteile zeichnen, noch Wertpapierhändler, die Anteile an der Gesellschaft mit dem Ziel des Weiterverkaufs zeichnen.»

VI. Artikel 11 - «Berechnung des Nettoinventarwerts pro Anteil», Satz 4 wird ersatzlos gestrichen:

«Sofern seit Berechnung des Anteilwerts wesentliche Veränderungen in den Kursen der Märkte, von denen ein wesentlicher Anteil der Vermögenswerte der Anteilklasse abhängt, erfolgten, kann die Gesellschaft im Interesse der Anleger die erste Bewertung annullieren und eine zweite Bewertung vornehmen.»

i) Zusammenfassung der alten Abschnitte I und II unter einem neuen Abschnitt «I. Die Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft werden wie folgt bewertet» mit dem Wortlaut:

«Der Wert der Vermögenswerte der Gesellschaft wird wie folgt bestimmt:

- Flüssige Mittel und ähnliche Vermögenswerte werden zu ihrem Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

- Vermögenswerte, die an einer Börse notiert sind oder an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs der Börse bewertet, die als der hauptsächliche Markt für diesen Vermögenswert gilt.

- Anteile an Investmentfonds und -gesellschaften (die «Zielfondsanteile»), die nicht unter den 2. Spiegelstrich fallen, werden zu dem von der betreffenden Verwaltungsgesellschaft oder von diesen beauftragten Dritten ermittelten Rücknahmepreis (üblicherweise der Nettoinventarwert pro Anteil) bewertet. Die Gesellschaft ist berechtigt, sich ohne weitere Rückfragen und Nachforschungen auf die Richtigkeit der gelieferten Berechnungen zu verlassen, vorausgesetzt sie handelt nach Treu und Glauben.

- Vermögenswerte, die nicht an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt notiert sind oder gehandelt werden sowie alle anderen Vermögenswerte werden auf der Grundlage des vorhersehbaren Verkaufswerts nach einer vorsichtigen Einschätzung und nach Treu und Glauben bewertet.

- Der Liquidationswert von Futures, Termin- oder Optionskontrakten, die nicht an einer Börse oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden, entspricht ihrem jeweils ermittelten Nettoliquidationswert, wie er gemäß den Richtlinien des Verwaltungsrats auf einer einheitlich für sämtliche Kontraktarten angewandten Berechnungsgrundlage festgestellt wird. Der Liquidationswert von Futures, Termin- oder Optionskontrakten, die an einer Börse oder an anderen geregelten Märkten gehandelt werden, wird auf Grundlage des letzten verfügbaren Kurses dieser Kontrakte an den Börsen und organisierten Märkten, an denen diese bestimmten Futures, Termin- oder Optionskontrakte durch die Gesellschaft gehandelt werden, ermittelt. Falls Futures, Termin- oder Optionskontrakte nicht an dem Tag glattgestellt werden können, auf den sich die Ermittlung des Nettovermögens bezieht, wird als Basis für die Ermittlung des Liquidationswerts ein Wert zugrunde gelegt, den der Verwaltungsrat für vernünftig und angemessen hält.

Der Wert aller Vermögenswerte und Verbindlichkeiten, die nicht in der Währung des jeweiligen Teilfonds ausgedrückt ist, wird in diese Währung zu den zuletzt verfügbaren Devisenkursen umgerechnet. Wenn solche Kurse nicht verfügbar sind, wird der Wechselkurs nach Treu und Glauben von der Gesellschaft oder gemäß einem von ihr festgelegten Verfahren bestimmt.

Die Bewertungen erfolgen unter der Aufsicht der Depotbank. Soweit Vermögensgegenstände nach Treu und Glauben bewertet werden bzw. ihre Bewertung auf als vernünftig und angemessen gehaltenen Werten oder auf sonstigen von der Gesellschaft festgelegten Verfahren und Bewertungsmethoden beruht, muss die Bewertung immer auch allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln entsprechen.»

ii) der alte Abschnitt III «Die Vermögenswerte werden wie folgt zugeordnet:» wird zum neuen Abschnitt II:

- Abs. 4 wird wie folgt neu gefasst:

«Vermögenswerte, Verbindlichkeiten, Erträge und Aufwendungen, die einem Teilfonds zuzuordnen sind, werden den an diesem Teilfonds ausgegebenen Anteilklassen zugeordnet;»

- Abs. 6 lautet neu:

«Sofern ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einer bestimmten Anteilklasse zugeordnet werden kann, wird dieser Vermögenswert oder diese Verbindlichkeit allen Anteilklassen pro rata im Verhältnis zu ihrem jeweiligen Nettovermögen oder in einer anderen Art und Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, zugeordnet, wobei jeder Teilfonds gegenüber Dritten, insbesondere Gläubigern der Gesellschaft, und abweichend von Artikel 2093 des Luxemburger Code Civil, nur für die Verbindlichkeiten verantwortlich ist, die diesem Teilfonds zuzurechnen sind.»

- Abs. 9 entfällt ersatzlos:

«Vorbehaltlich Vorsatz, grober Fahrlässigkeit oder offenkundigem Irrtum ist jede vom Verwaltungsrat oder dessen Vertreter bei der Berechnung des Nettoinventarwerts getroffene Entscheidung endgültig und für die Gesellschaft sowie alle gegenwärtigen, ehemaligen und zukünftigen Anleger bindend.»

iii) der alte Abschnitt IV «Im Zusammenhang mit diesem Artikel gelten die folgenden Bestimmungen:» wird zum neuen Abschnitt III, Punkt 3 (b) Satz 2 wird ergänzt: «(b) einen Vermögenswert zu veräußern, so wird der zu erhaltende Gegenwert als Forderung der Gesellschaft ausgewiesen; der zu veräußernde Vermögenswert wird nicht mehr als Vermögenswert der Gesellschaft aufgeführt. Falls der genaue Wert oder die genaue Art des Gegenwerts oder des Vermögenswerts an dem entsprechenden Bewertungstag nicht bekannt ist, wird dieser Wert von der Gesellschaft geschätzt, wobei diese Bewertung immer auch allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln entsprechen muss.»

VII. Artikel 12 - «Häufigkeit und zeitweilige Aussetzung der Anteilwertberechnung, der Ausgabe und der Rücknahme von Anteilen»:

- Punkt (g) Satz 2 lautet neu: «Jede solche Aussetzung wird von der Gesellschaft entsprechend veröffentlicht.»

- In Punkt (g) wird ein neuer Satz 6 mit folgendem Wortlaut angefügt: «Bei einer Aussetzung der Anteilsrücknahme für eine Anteilklasse können bis zur Ausführung sämtlicher während der Anteilsrücknahmeaussetzung erteilten Anteilsrücknahmeaufträge, die sich auf die von der Aussetzung betroffene Anteilklasse beziehen, keine neuen Anteile der betroffenen Anteilklasse ausgegeben werden.»

VIII. Artikel 18 - «Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen»:

- Die Formulierung des zweiten Spiegelstrichs wird geändert in: «- Bis zu 20% des Vermögens eines Teilfonds können in einem einzelnen Zielfonds angelegt werden. Zum Zweck dieser 20% Begrenzung wird bei Umbrella-Zielfonds-Konstruktionen jeder Teilfonds als ein gesonderter Zielfonds angesehen vorausgesetzt, dass das Prinzip der Trennung der Verpflichtungen der verschiedenen Teilfonds der Umbrella-Zielfonds-Konstruktionen gegenüber Dritten gesichert ist.»

- Der achte Spiegelstrich lautet neu: «- Kein Teilfonds darf Kredite oder Garantien zu Gunsten Dritter geben.»

- Der neunte Spiegelstrich lautet neu: «- Die zum jeweiligen Teilfondsvermögen gehörenden Vermögensgegenstände dürfen nicht verpfändet oder sonst belastet, zur Sicherung übereignet oder zur Sicherung abgetreten werden, es sei

denn, es handelt sich um Sicherheitsleistungen zur Erfüllung von Einschuss- oder Nachschussverpflichtungen im Rahmen der Abwicklung von Geschäften mit derivativen Finanzinstrumenten.»

- Der zehnte Spiegelstrich mit der Möglichkeit der Aufnahme von kurzfristigen Krediten für einen der Teilfonds in Höhe von bis zu 10% des Teilfondsvermögens wird gestrichen.

- Der bisherige elfte Spiegelstrich wird zum zehnten Spiegelstrich mit folgendem Wortlaut: «Es dürfen keine Geschäfte zu Lasten des jeweiligen Teilfondsvermögens vorgenommen werden, die den Verkauf nicht zum Teilfondsvermögen gehörender Vermögensgegenstände zum Inhalt haben.»

IX. Artikel 27 - «Depotbank»:

Satz 2 wird ergänzt: «... Die Depotbank wird ihre Pflichten gemäß dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen und dem Depotbankvertrag erfüllen.»

X. Artikel 28 - «Auflösung der Gesellschaft»:

In Absatz 3 wird der Begriff «Stimmquorum» durch «Quorum» ersetzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um elf Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen haben dieselben mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Göbel, M. Bono, C. Kiefer, M. Biehl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(005334.3/230/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

N-LUXEMBOURG FUND, Fonds Commun de Placement.

Amendment Agreement to the Management Regulations

Between:

1 BTM LUX MANAGEMENT S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»);

And

2 BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg bank having also its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»).

Whereas:

(A) The Management Company is the management company of N-LUXEMBOURG FUND (the «Fund»), a Luxembourg fonds commun de placement constituted under the Law of July 19, 1991 concerning Undertakings for Collective Investment the securities of which are not intended to be placed with the public;

(B) The Custodian is the custodian of the assets of the Fund;

(C) The Fund has the umbrella structure, its capital being divided into several classes of Units of the Fund relating to different portfolios of assets having specific investment objectives (each designated as a «Portfolio») as described in the specific part (the «Specific Part») of the management regulations (the «Management Regulations») of the Fund as these were initially signed on September 11, 2002 as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on October 3, 2002 (the «Mémorial»), amended on December 17, 2003, on March 17, 2004, on May 19, 2004, on October 19, 2004 and the last time on January 28, 2005, as published in the Mémorial on January 8, 2004, on March 17, 2004, on June 1, 2004, on November 5, 2004 and on February 14, 2005 respectively.

Now therefore it is Agreed as follows:

1. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete and replace item (ii) of the section (1) of Clause 5.2 «Investment Techniques and Instruments» of the General Part of the Management Regulations so as to read as follows:

«at the time of selling call options on securities, the relevant Portfolio must at all times be able to procure the covering of the positions entered into by virtue of such sales; at the time of selling put options on securities, the liquidity that can endure the delivery of securities resulted by put execution must be covered till the last maturity date;»

2. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete and replace item (iii) of the section (1) of Clause 5.2 «Investment Techniques and Instruments» of the General Part of the Management Regulations so as to read as follows:

«outstanding commitments in respect of selling call options on securities and buying put options on securities may not exceed 25% of the net assets of any Portfolio; outstanding commitments in respect of buying call options on securities and selling put options on securities may also not exceed 25% of the net assets of any Portfolio.»

3. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete and replace item (i) of the section (3) of Clause 5.2 «Investment Techniques and Instruments» of the General Part of the Management Regulations so as to read as follows:

«outstanding commitments in respect of financial futures sales contracts and selling call options and buying put options, as well as outstanding commitments in respect of financial futures purchases contracts and buying call options and selling put options may not exceed 25% of the respective Portfolio's Net Asset Value;»

4. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the ultimate paragraph of section (4) Repurchase Agreements and Reverse Repurchase Agreements of Clause 5.2 «Investment Techniques and Instruments» of the General Part of the Management Regulations.

5. The Custodian and the Management Company hereby agree to modify the first paragraph in Section 2 entitled «Investment Objectives and Policy» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-MORTGAGE PORTFOLIO I so to read as follows:

«N-MORTGAGE PORTFOLIO I's investment target is to continuously outperform the Citigroup MBS Index¹.»

The relevant footnote being worded as follows:

«Due to the evolution of the US mortgage bonds markets, on 21st October 2004 the Management Company has replaced the «Composite Benchmark» of N-MORTGAGE PORTFOLIO 1 with the Citigroup MBS Index.

The Composite Benchmark was represented by a combination based on the weight average of the 15 years sector of GNMA, FNMA and FHLMC of the Salomon Mortgage Index (the «15 Years Composite Benchmark») and the 30 years sector of GNMA, FNMA and, FHLMC with a coupon equal to or higher than 7.50 percent of the Salomon Mortgage Index (the «30 Years Composite Benchmark»).»

6. The Custodian and the Management Company hereby agree to modify the second paragraph in Section 2 entitled «Investment Objectives and Policy» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-MORTGAGE PORTFOLIO I so to read as follows:

«N-MORTGAGE PORTFOLIO I intends to invest into MBS issued or guaranteed by the United States federal agencies GNMA, FNMA and FHLMC, into US Treasury Securities and US Agency Bonds with a duration equivalent to the duration of the securities contained in the benchmark, plus or minus six months. The Management Company may also make time deposits.»

7. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the fourth paragraph in Section 2 entitled «Investment Objectives and Policy» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-MORTGAGE PORTFOLIO I.

This Amendment Agreement to the Management Regulations was signed in two counterparts on January 28, 2005 by the Management Company and the Custodian. It will become effective on such date. A set of coordinated Management Regulations will be deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

Done in Luxembourg, on January 28, 2005.

BTM LUX MANAGEMENT S.A. / BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00136. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011832.3//74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

IDEA LEGNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 105.913.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Eugénio Parisi, commerçant, né à Bronte, (Italie), le 21 décembre 1957, demeurant à L-2441 Luxembourg, 349, rue de Rollingergrund.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IDEA LEGNO S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de produits sidérurgiques, de matériaux de construction, de machines et d'outillage pour l'agriculture et l'industrie, d'articles d'art, de bois, d'articles sanitaires et de toilette.

La société a en outre pour objet le commerce d'ameublement, d'articles de décoration d'intérieurs, d'équipement de bureaux ainsi que le commerce de Hard- et Software.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Eugénio Parisi, commerçant, demeurant à L-2441 Luxembourg, 349, rue de Rollingergrund.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1741 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.
- 2.- Est nommé gérant de la société:
- Monsieur Eugénio Parisi, commerçant, né à Bronte, (Italie), le 21 décembre 1957, demeurant à L-2441 Luxembourg, 349, rue de Rollingergrund.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Parisi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2005, vol. 530, fol. 55, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2005.

J. Seckler.

(012970.3/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

BRAINUM S.A.H., Socié t é Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 48.419.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Commissaire aux comptes:

Georges Benere, demeurant à B-6791 Athus

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour BRAINUM S.A.H.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2204, réf. LSO-AW07173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097823.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

ONDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.960.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. dénonce le siège social de la société reprise sous rubrique avec effet immédiat.

La Société ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 17 novembre 2004.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliaire

R. P. Pels / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097060.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

SAMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.722.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 11 octobre 2004, que:

le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.

décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg le 11 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095992.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

SAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095994.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

BUSINESS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.712.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 mars 2004 que:

- Mademoiselle Anne Rouquier est révoquée de son mandat d'administrateur; pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

- Est nommé nouvel administrateur la société HARPO S.A., avec siège social à Alofi, Suite 21, 22, Maluaga, PO BOX 71 (Niue). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097915.3/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

TK IMMOBILIEN- UND DATENMANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 66.723.

—
M. Arnotte Jean-Philippe déclare par la présente dénoncer le siège de la société TK IMMOBILIEN- UND DATENMANAGEMENT, S.à r.l., actuellement enregistré en ses bâtiments sis 6 ou 4A, rue de l'Ecole à L-8278 Holzem.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2004.

J.-Ph. Arnotte.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00443. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097405.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

BEKAPAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.345.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 9 août 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- La société de droit belge Dr. IR. U. VANDEURZEN MANAGEMENT FIRM N.V., en abrégé V.M.F., avec siège social au 19, Jachthuislaan, B-3210 Lubbeek, Belgique, Président;
- Monsieur Peter Vandeurzen, administrateur de sociétés, demeurant au 9, Papenstraat, B-3020 Herent, Belgique;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096002.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

BEKAPAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(096003.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.748.

Constituée par acte passé par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 213 du 14 mai 1991, modifiée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 909 du 23 décembre 2000.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2004

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société MARMOR S.A.H., tenue en date du 3 novembre 2004, au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
2. Le bénéfice de l'exercice 2002 de EUR 91.704,14 est reporté à nouveau.
La perte de l'exercice 2003 de EUR 4.112,49 est reportée à nouveau.
3. Changement du siège social vers: 5, rue d'Aldringen, B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.
4. Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:
 - COSTALIN Ltd, ayant son siège social Wickham's Cay, BVI-3152 Road Town, Tortola
 - Hervé Clève, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 23, rue de l'Étang
 - Jeannine Focant, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 6, rue de l'Usine.
 Décharge pleine et entière leur fut accordée pour l'exercice de leurs mandats.
5. Nomination de trois nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Walther N. Schelp, demeurant professionnellement 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
 - LEADING PILOT CORPORATION, ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, Upper Main Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (BVI)
 - THANELLO INCORPORATED, ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, Upper Main Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (BVI).
6. Démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST comme commissaire aux comptes.
Décharge pleine et entière lui fut accordée pour l'exercice de ses mandats.
7. Nomination comme nouveau commissaire aux comptes:
WURTH ET ASSOCIES, 5, rue Aldringen, B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARMOR S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095882.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 35.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Signature.

(095885.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

MARMOR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 35.748.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Signature.

(095886.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

TVIKOBB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.913.

Extrait des résolutions prises lors de la résolution des associés du 27 octobre 2004

Sont renommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Mr. Björn Andersson, dirigeant de sociétés, demeurant à Pianogränd 1, 175 48 Järfälla, Suède,
- Mr. Jan-Eric Litsmar, dirigeant de sociétés, demeurant à Ytterby 1, 185 94 Vaxholm, Suède.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096000.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

KSJ AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.507.

M. Arnotte Jean-Philippe déclare par la présente dénoncer le siège de la société KSJ AUSBEIN- UND ZERLEGE, S.à r.l., actuellement enregistré en ses bâtiments sis 6 ou 4A, rue de l'École à L-8278 Holzem.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2004.

J.-Ph. Arnotte.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00445. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097406.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

GABEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
r. C. Luxembourg B 84.861.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Alessandro Gallus, employé, demeurant Via Europa 9 à Monticelli-Brusati (Italie).

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096004.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

GABEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
r. C. Luxembourg B 84.861.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

(096005.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CELTES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.509.

En date du 16 novembre 2004, le nom de l'Associé Unique de la société, BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été changé lors d'une A.G.E. en MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour CELTES INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096025.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CELTES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.509.

Extrait du contrat d'achat d'actions daté du 17 novembre 2004

Entre la société,

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ci-après dénommée «le vendeur».

et la société,
E-XCELL COMMUNICATIONS, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ci-après dénommée «l'acheteur».

Le vendeur vend et transfère irrévocablement à l'acheteur, qui accepte, 125 parts sociales, représentant l'entière du capital social de la société CELTES INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour CELTES INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096027.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CELTES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 102.509.

Sur décision de l'Associé Unique prise en date du 18 novembre 2004, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour CELTES INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096030.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

ISA INTERNATIONAL SALES ADVISING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 21.937.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts acceptée par le gérant au nom de la société I.S.A. INTERNATIONAL SALES ADVISING COMPANY, S.à r.l., il résulte que le capital de la société se répartit désormais comme suit:

ZYTRON INVESTMENTS HSA 6, av. Guillaume, L-1650 Luxembourg, RCB N° 29.945.	1 part
TRIMLINE HSA 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, RCB N° 29.944.	499 parts
Total:	500 parts

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096031.3/4185/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**5 C SYSTEMS SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOSUR-TRANSACTIONS S.A.).**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000, Zone industrielle.

R. C. Luxembourg B 90.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(097588.3/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

BIMILLENEUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 1^{er} octobre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pascal D. Brugger, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse).
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096014.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

BIMILLENEUM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.093.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

(096012.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

BIMILLENEUM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

(096010.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EPI NDA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.617.125,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.532.

Par résolution datée du 22 novembre 2004, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161 West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société EPI NDA HOLDINGS, S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,
- Monsieur Bruno Bagnouls,
- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096236.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.265.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Marcel Krier et Patrick Haller de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 à savoir Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Didier Schönberger.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11b, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095991.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 42.729.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 15 novembre 2004 de la société FINANCIAL FLEURUS HOLDING, S.A. il a été décidé:

1. de prolonger les mandats des administrateurs de Monsieur Michael Pevtsaev, Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Alexander Leiviman et de Madame Danielle Wenzel jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
2. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, SCP MONNOT & GUIBOURT, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
3. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 2004, le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 15 novembre 2004

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096035.3/4185/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CURZON CAPITAL PARTNERS (DUISBERG GP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.969.

Par résolution datée du 22 novembre 2004, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161, West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS (DUISBERG GP), S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,
- Monsieur Bruno Bagnouls,
- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096249.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EUROP INFOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 81.202.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé,

de coopter Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006. La nomination définitive de Monsieur Dominique Léonard au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

le nouveau conseil d'administration est donc composé de:

- Monsieur Philippe Pedrini,
- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096159.3/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

SMART INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 91.714.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Patrick Haller et Marcel Krier de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 à savoir Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Grégory Guissard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096162.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

TRANS N.P. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9537 Wiltz, 98, rue Charles Lambert.
R. C. Luxembourg B 91.667.

Faisant suite à la cession des parts de la société, Claude Mageren remet sa démission de son poste d'administrateur.

Le 11 août 1999.

C. Mageren.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00251. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096936.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

ARAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 76.779.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Alain Tircher et Patrick Haller de leur fonction d'administrateur de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006 à savoir Messieurs Didier Schönberger et Dominique Léonard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
 - * Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
 - * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096165.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

AVANT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.797.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Martin Rutledge, Marcel Krier et Patrick Haller de leur fonction d'administrateur de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 à savoir Messieurs Serge Tabery, Didier Schönberger et Dominique Léonard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
 - * Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
 - * Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096168.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

PARC IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 84.249.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05182, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(097598.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

SECUMA SOCIÉTÉ ANONYME HOLDING S.A.H.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.179.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 16 octobre 2004*

Il a été décidé:

- de coopter Mademoiselle Delphine Goergen à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Josiane Schmit, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. La nomination définitive de Mademoiselle Delphine Goergen au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

* Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096198.3/322/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

SYLVA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.632.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Patrick Haller, Martin Rutledge et Alain Tircher de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- de nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008 à savoir Madame Véronique Wauthier, Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Didier Schönberger.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

* Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096204.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

COFIREM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.483.

—
La FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER S.C. dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société Anonyme COFIREM S.A.

Les administrateurs en fonction, à savoir Monsieur Fernand Sassel, Romain Zimmer et Alhard Von Ketelhodt, démissionnent avec effet immédiat.

La société LUXREVISION, S.à r.l. démissionne avec effet immédiat en tant que commissaire de la même société.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

F. Sassel.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097595.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

ARWEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 97.510.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenu au siège social en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé:

- de coopter Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marcel Krier administrateur démissionnaire. La nomination définitive de Monsieur Dominique Léonard au poste d'administrateur de la société pour un terme arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- de coopter Mademoiselle Delphine Goergen à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alain Tircher, administrateur démissionnaire. La nomination définitive de Mademoiselle Delphine Goergen au poste d'administrateur de la société pour un terme arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de Madame Véronique Wauthier, de Monsieur Dominique Léonard et de Mademoiselle Delphine Goergen.

- de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096234.3/322/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

MSM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.595.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Alain Tircher et de Martin Rutledge de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 à savoir Madame Véronique Wauthier et Mademoiselle Delphine Goergen.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

* Monsieur Michel Saint-Martin, administrateur de sociétés, demeurant à Ecully (F),

* Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096235.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

M.T.B., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Boulaide, 25, Op der Flebour.
R. C. Luxembourg B 73.640.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05184, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(097601.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

ORIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.038.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Martin Rutledge et Marcel Krier de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005 à savoir Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Didier Schönberger.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096237.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

STAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.739.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Madame Josiane Schmit et de Monsieur Patrick Haller de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007 à savoir Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Didier Schönberger.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096238.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EASY LIFE ACCESS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 91.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bérelange, le 26 novembre 2004.

Signature.

(097603.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

B.S.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.359.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé:

- de coopter Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Martin Rutledge, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010. La nomination définitive de Monsieur Dominique Léonard au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de:

- * Monsieur François Gontier, chef d'entreprise, demeurant à Boulogne (F),
- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096240.3/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

E.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 81.738.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Marcel Krier et Patrick Haller de leur fonction d'administrateur de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006 à savoir Messieurs Grégory Guissard et Dominique Léonard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096242.3/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 47.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(097604.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

ARTCRAFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.380.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Martin Rutledge, Marcel Krier et Patrick Haller de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- de nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 à savoir Madame Véronique Wauthier et Messieurs Didier Schönberger et Dominique Léonard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

* Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096245.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.191.125,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.447.

—
Par résolution datée du 22 novembre 2004, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161, West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,

- Monsieur Bruno Bagnouls,

- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096251.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.212.175,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.881.

—
Par résolution datée du 22 novembre 2004, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161, West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,

- Monsieur Bruno Bagnouls,

- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096252.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

EURFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.656.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé:

- de coopter Monsieur Grégory Guissard à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. La nomination définitive de Monsieur Grégory Guissard au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

- de coopter Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Alain Tircher, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

La nomination définitive de Monsieur Dominique Léonard au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de:

* Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

* Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096246.3/322/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 92.877.

—
Par résolution datée du 22 novembre 2004, les associés ont décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161, West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,

- Monsieur Rui Antonio Tereso,

- Monsieur Paviera Giovanni Maria,

- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096259.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

PERCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.200.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097645.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

INTERUNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.250.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Patrick Haller et Martin Rutledge de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005 à savoir Messieurs Didier Schönberger et Dominique Léonard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- * Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- * Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096248.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CURZON CAPITAL PARTNERS HOLLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.968.

Par résolution datée du 22 novembre 2004, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161, West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS HOLLAND, S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,
- Monsieur Frank Przygodda,
- Monsieur Bruno Bagnouls,
- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096263.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FIDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.189.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 juillet 2004 à 10 heures

En conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré sa perte cumulée supérieure à la moitié de son capital social.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michel Di Benedetto de son poste d'administrateur avec effet au 16 juillet 2004 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat et nomme en remplacement FMS SERVICES S.A., société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097641.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.475,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.278.

Par résolution datée du 22 novembre 2004, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony Shayle, demeurant au 161, West Heath Road, Hampstead, London NW3 7TT, United Kingdom en tant que gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., avec effet au 22 novembre 2004 et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Nicolas Bernard, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Anthony Shayle,
- Monsieur Frank Przygodda,
- Monsieur Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096265.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

TRINITY RENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 104.299.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am fünften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Karl-Heinz Rasenberger, Manager, geboren am 18. Oktober 1966 in Korschenbroich (Deutschland), wohnhaft in D-40545 Düsseldorf, Sonderburgstrasse 11 (Deutschland), vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, hat erklärt, dass er eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

Art. 1.- Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2.- Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung TRINITY RENT, S.à r.l. an.

Art. 3.- Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb, Im- und Export, Leasing und Vermietung von Kraftfahrzeugen. Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obgenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4.- Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5.- Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6.- Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) festgesetzt, dargestellt durch 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche alle von Herrn Karl-Heinz Rasenberger, Manager, geboren am 18. Oktober 1966 in Korschenbroich (Deutschland), wohnhaft in D-40545 Düsseldorf, Sonderburgstrasse 11 (Deutschland), gezeichnet worden sind.

Der Komparent, welcher die Anteile gezeichnet hat, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz in bar eingezahlt worden ist, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie annulliert werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

Art. 7.- Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8.- Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9.- Ausser seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10.- Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11.- Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12.- Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13.- In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14.- Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten. Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,

- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Teilhabern zu treffen.

Art. 15.- Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 16.- Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17.- Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18.- Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19.- Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwasige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20.- Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21.- Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2004 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Karl-Heinz Rasenberger, Manager, geboren am 18. Oktober 1966 in Korschenbroich (Deutschland), wohnhaft in D-40545 Düsseldorf, Sonderburgstrasse 11 (Deutschland), wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt. Er ist befugt, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Worüber Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2004, vol. 529, fol. 75, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. November 2004.

J. Seckler.

(096830.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097648.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**UNION DES FEDERALISTES EUROPEENS GROUPE EUROPE (UEF - GROUPE EU),
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8036 Strassen, 1, Cité Oricher Hoehl.
R. C. Luxembourg F 795.

—
STATUTS

Préambule

Au moment de la fondation de l'Union des Fédéralistes européens, le 13 avril 1973, à Bruxelles, entre différents mouvements qui malgré leurs racines et orientations communes étaient restés séparés pour plus de dix ans, existait, à Bruxelles, le Groupe Communautés européennes en tant que section autonome du Mouvement Fédéraliste Européen, à Luxembourg, la Section Communautés européennes en tant que section autonome rattachée à l'Union européenne des Fédéralistes du Luxembourg.

Ces deux groupes de militants fédéralistes, estimant que:

- leur intégration dans la section de la ville où se trouvent les institutions européennes (Bruxelles, Luxembourg, etc.), même si ce n'empêche pas la libre formation de leur pensée politique, elle limiterait néanmoins l'épanouissement de leur action autonome sur le plan européen;

- leur incorporation au niveau local serait injustifiée aussi du point de vue juridique, étant donné que, en raison de leur appartenance à une organisation européenne; ils font partie d'une entité extraterritoriale à composante multinationale;

- leur adhésion individuelle à l'organisation de base de la région d'origine serait également un non-sens, car cette adhésion aurait laie valeur purement sentimentale, mais elle rendrait pratiquement impossible toute activité de militant fédéraliste

ont proposé au Comité Fédéral de l'UEF que leurs membres s'organisent sous forme d'entité autonome, répartie en sections à créer dans les différentes villes où se trouve le personnel des institutions ou organismes européens.

Le Comité Fédéral de l'UEF, en acceptant ces motivations, a introduit dans le Règlement intérieur les amendements suivants:

«**Art. 3. 2^{ème} alinéa.** Il est toutefois admis que les membres du personnel des organisations de la Communauté européenne pourront se constituer en organisations de base autonomes appelées Groupe Communautés européennes.

«**Art. 6. 2^{ème} alinéa.** Le calcul des délégués revenant au Groupe Communautés européennes est établi par le Comité Fédéral en fonction du nombre d'adhérents des différentes sections qui le composent».

Sur cette base les deux sections CE de Bruxelles et Luxembourg ont décidé de constituer le Groupe CE.

Leurs délégués, démocratiquement élus, se sont rencontrés le 12 avril 1975, à Bruxelles, pour fonder une association dénommée Union des Fédéralistes européens - Groupe Communautés européennes. Le congrès extraordinaire du Groupe, en date du 10 mai 2000, a décidé de changer la dénomination du groupe en: UEF Groupe Europe ou Groupe UEF-EU.

Chapitre I^{er} - Dénomination, siège et buts

Art. 1^{er}. - Dénomination et siège. Il est constitué d'une association sans but lucratif, dénommée UNION DES FEDERALISTES EUROPEENS GROUPE EUROPE (UEF - GROUPE EU) et ayant son siège là où a déjà son siège le Secrétariat Général de l'UNION DES FÉDÉRALISTES EUROPÉENS (UEF). Les sections réunies en ce Groupe CE sont des organisations de base au sens de l'article 3 du Règlement intérieur de l'Union des Fédéralistes européens.

Par décision du Congrès du Groupe-EU le siège peut être transféré.

Art. 2. - Membres.

1. Tout fonctionnaire, agent, stagiaire et ancien des institutions ou organismes européens peut demander l'adhésion à une section du Groupe EU. L'adhésion s'effectue au moyen d'une demande écrite qui implique l'acceptation du statut et du règlement. Cette demande doit être adressée à une des sections du Groupe EU. Les membres adhérents paient une cotisation annuelle. Sous réserve de l'accord; au cas par cas, du conseil de chaque section, d'autres personnes partageant les mêmes valeurs du Groupe pourront en devenir membres. Toute décision dans ce sens doit être communiquée aux Conseils des autres Sections. Cette décision devra être ratifiée par une réunion jointe des conseils de section.

2. Ils cessent de faire partie de l'organisation par démission, par décès ou en s'abstenant de payer la cotisation.

3. Le Congrès peut prononcer l'exclusion de tout membre ne respectant pas le statut

4. Le Bureau du groupe ou les Conseils de Sections réunis en séance jointe peuvent déclarer «membre honoraire» toute personne ayant rendu des services signalés à la cause européenne.

Art. 3. - Buts.

1. Le but du Groupe est de travailler conformément à l'article 2 du Statut de l'UEF à la création d'une Fédération européenne dotée d'institutions supranationales et de pouvoirs souverains limités mais réels, à savoir un gouvernement fédéral, un Parlement européen élu au suffrage universel, un sénat fédéral représentant les Etats membres, une Cour de Justice, une Banque Centrale Européenne ainsi qu'une revalorisation du rôle du Comité Economique et Social et du Comité des Régions.

La fédération européenne devra garantir les libertés fondamentales - y compris le droit d'opposition - et assurer le maximum de participation des citoyens à tous les niveaux.

2. Le Groupe EU est indépendant de tout parti politique et poursuit ses buts en pleine autonomie, dans le respect des statuts et du règlement de l'UEF et dans la ligne des déclarations politiques de ses organes.

Art. 4. - Droits.

1. En participant aux réunions et aux élections des organes du Groupe, chaque membre a le droit de contribuer à la définition de la politique du Groupe, et à faire connaître, défendre et éventuellement faire approuver ses positions sur toutes les affaires intéressant le Groupe, toujours dans le respect des articles 1 et 2 du présent statut.

2. Les adhérents s'organisent librement, là où il y a un siège ou un lieu de travail des institutions ou organismes européens, en une section. La section constitue ainsi une organisation de base, centre d'action permettant de mettre en oeuvre sa tactique propre, tout en interprétant la ligne politique générale définie par l'ensemble de l'organisation à l'échelon européen.

3. Tout membre a le droit de se présenter aux élections des organes du Groupe.

Art. 5. - Devoirs.

1. Chaque membre s'engage à lutter pour l'intégration fédérale de l'Europe et à participer activement à la réalisation des buts du Groupe et à collaborer à l'exécution des décisions des organes du Groupe.

2. Chaque membre a le devoir de s'acquitter régulièrement du paiement de la cotisation annuelle.

Art. 6. - Ressources et gestion des biens. Les ressources financières du Groupe EU sont constituées par

- les cotisations de ses membres
- les dons et les subventions dont le Groupe-EU sera bénéficiaire
- toute autre ressource légale

La gestion des fonds est confiée aux sections.

En cas de dissolution, les biens du Groupe EU seront transférés à un organisme désigné par le congrès

Art. 7. - Structure. Les organes du Groupe EU sont:

- le Congrès.
- le Bureau du Groupe.
- le Président.
- Le Secrétaire Général.

Les organes des Sections sont:

- l'Assemblée de la Section
- le Conseil de la Section
- le Secrétaire de la Section.
- le Trésorier de la Section.

Art. 7bis. Une Section peut être constituée avec un minimum de 10 membres en règle de cotisation.

Art. 8. - Le Congrès.

1. Le Congrès se compose de 2 délégués représentants chacune des Sections et d'un délégué par tranche de 10 membres en règle de cotisation.

Les délégués sont élus démocratiquement par les sections locales lors des assemblées générales.

Il se réunit tous les deux ans en session ordinaire sur convocation du Bureau, en principe alternativement dans chacun des pays où existe une section du Groupe-EU ou en télé-visio ou audio conférence.

L'ordre du jour est établi par le Bureau.

2. La convocation du Congrès se fait valablement par une invitation écrite adressée à chaque section dans un délai d'au moins 45 jours avant la date du Congrès.

3. Le Congrès est l'organe souverain du Groupe.

Ses pouvoirs sont les suivants

- définition de la ligne politique et approbation de tous les actes intéressant celle-ci,
- adoption ou modification des dispositions statutaires,
- élection du Bureau, du Président et du Secrétaire général pour des mandats de deux ans,
- élection des délégués au Congrès européen de l'UEF,
- vote du rapport d'activités,
- vote de la gestion financière,
- fixation du montant des cotisations annuelles,
- vote des motions ou recours adressés au Congrès ou inscrits à son ordre du jour.

4. Les décisions du Congrès sont prises à la majorité simple des délégués présents, ou valablement représentés.

5. Toute proposition de modification du statut doit être communiquée préalablement aux délégués et figurer expressément à l'ordre du jour du Congrès. Aucune section ne peut apporter des modifications au présent statut si ces modifications ne sont pas approuvées par le Congrès.

6. Le règlement intérieur du Groupe-EU et tous les règlements éventuels des sections ou organes à tous les échelons de l'organisation doivent être en conformité avec le présent statut.

7. Le présent statut ne pourra être modifié que par le Congrès statuant à la majorité de 2/3 des délégués sur des propositions inscrites à son ordre du jour et communiquées d'avance.

8. La dissolution du Groupe-EU peut être prononcée par décision du Congrès à la majorité des 2/3 des délégués, sur proposition du Bureau. Les sections de l'organisation doivent être avisées de la proposition du Bureau au moins deux mois avant le Congrès.

9. Le Bureau, lorsqu'il l'estime nécessaire, peut convoquer un Congrès extraordinaire.

10. Chaque délégué au Congrès dispose d'une voix.

11. Un délégué empêché de participer au Congrès peut donner procuration écrite à un autre délégué.

12. Aucun délégué ne peut disposer de plus d'une procuration au Congrès.

Art. 9. - Le Bureau.

1. Le Bureau dont la principale tâche est d'organiser la coordination entre les Sections et les «groupes de travail», se compose du Président, du Secrétaire général, des Secrétaires et des Trésoriers des Sections, des membres du Comité fédéral et du Bureau de l'UEF supranationale, ainsi que des coordinateurs des groupes de travail.

2. Le Bureau dirige et représente l'organisation et assure la continuité de sa ligne politique et de son action dans l'intervalle des sessions du Congrès, dont il assure la préparation.

3. Il convoque le Congrès et établit son ordre du jour.

4. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité simple.

5. Le Bureau peut se réunir aussi en télé-visio ou audio conférence.

Art. 10. - Assemblée de section. L'assemblée de la section a pour tâche essentielle de réaliser les mêmes attributions du Congrès au niveau des sections et de se faire représenter au sein de celui-ci par ses délégués.

Art. 11. - Conseil de section. Le Conseil est chargé de la mise en œuvre des directives fixées par l'Assemblée Générale de la section.

Le Conseil est composé de membres élus au scrutin secret ou par acclamation pour la période couvrant l'intervalle entre deux assemblées ordinaires, le nombre de membres du Conseil est fixé par l'Assemblée avant les élections de celui-ci.

Un appel de candidature est annexé à la convocation de l'assemblée générale ordinaire. La clôture du dépôt des candidatures est fixée par le Bureau.

Le Conseil est chargé en particulier

- d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale,
- de s'acquitter des tâches fixées par les présents statuts et les directives de l'Assemblée Générale et de prendre à cet effet les mesures nécessaires;
- d'assurer l'information et d'animer la vie du groupe;
- de se saisir de tout problème de caractère général ou particulier et le cas échéant de préparer les dossiers nécessaires;
- de rendre un avis sur toute question qui lui est soumise par l'Assemblée Générale, les membres ou le Bureau;
- d'élire pour la durée de deux ans le Secrétaire et le Trésorier.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple. Les réunions du Conseil sont présidées par le Secrétaire de la section.

Art. 11bis. Réunions jointes des conseils des sections. Les réunions des Conseils des Sections ont lieu de préférence à date fixe tous les, deux mois.

Dans ce cas seul les membres des Conseils de Sections ont le droit de vote. D'autres personnes peuvent être invitées à ces réunions à titre d'observateurs.

Art. 13. - Contentieux. Pour tout conflit éventuel, l'organe à l'échelon immédiat supérieur à celui (ou ceux) où le conflit s'est manifesté est compétent à arbitrer.

Dans tous les cas, chaque membre individuel organe du groupe ou de section peut saisir le Conseil d'Arbitrage de l'UEF par l'intermédiaire du Secrétariat Général des Fédéralistes européens.

Art. 14. Renvoi. Pour tous les cas qui ne sont pas prévus dans le présent règlement on fera référence au Statut et au Règlement Intérieur de l'Union des fédéralistes européens.

Bruxelles/Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour l'UEF Groupe-Europe

J. Santer / M. Greco / J.-L. Cougnon / B. Noel

Le Président / Le Secrétaire Général / Les secrétaires régionaux

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03271. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096859.3/000/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

OMNIUM LUXEMBOURGEOIS DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.997.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mai à 11 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe de Castellane de son poste d'administrateur avec effet au 28 mai 2004 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg au poste d'Administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097640.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

TASKIN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-6911 Roodt-sur-Syre, 13, rue de Mensdorf.
H. R. Luxemburg B 104.300.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Jie Song, Ingenieur, geboren in Jiangsu (China), am 6. Dezember 1980, wohnhaft in L-6911 Roodt/Syre, 13, rue de Mensdorf.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren jeglicher Art, insbesondere von elektronischen Geräten und Produkten aus der Metallindustrie, der Maschinenbauindustrie, der Energiewirtschaft und der Elektronenindustrie.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist TASKIN, G.m.b.H.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Roodt/Syre.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Jie Song, Ingenieur, geboren in Jiangsu (China), am 6. Dezember 1980, wohnhaft in L-6911 Roodt/Syre, 13, rue de Mensdorf, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6911 Roodt/Syre, 13, rue de Mensdorf.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Jie Song, Ingenieur, geboren in Jiangsu (China), am 6. Dezember 1980, wohnhaft in L-6911 Roodt/Syre, 13, rue de Mensdorf.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Song, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2004, vol. 529, fol. 84, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 29. November 2004.

J. Seckler.

(096832.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

ENERIS S.A., ENERGY RESEARCH AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 72.146.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg le 2 août 2004, la décision suivante:
Il est conféré un pouvoir de signature unique et illimité à M. Artur Dela, administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097668.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FREELAND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.408.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 octobre 2004

Première résolution:

L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des votes, décharge à tous les administrateurs en fonction pendant les exercices 2001, 2002 et 2003 pour l'exécution de leur mandat pendant ces exercices.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission comme administrateur de:

- S.à r.l. PENDRA,
- Monsieur Gustaaf Saeys.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer et/ou reconduire les mandats des administrateurs suivants pour une période de six ans:

- Monsieur Joseph Zgheib,
- Monsieur Tom de Geetere,
- Monsieur Wim Bonte.

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à r.l

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur délégué pour une période de six ans:

- Monsieur Tom de Geetere.

Les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour extrait analytique

W. Van Cauter

Représentant le commissaire aux comptes

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096306.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

VILLPORT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.118.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg, le 24 novembre 2004*

1. La démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Jean-Marc Heitz et Monsieur Vincenzo Arno' de leur poste d'administrateurs est acceptée et décharge pleine leur est donnée;

2. La démission de Monsieur Alexis De Bernardi, de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge pleine lui est donnée;

3. Sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean-Marie Poos, sous-directeur de banque, né à Uccle (Belgique) le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer;

- Monsieur Norbert Schmitz, directeur de banque, né à Pétange (Luxembourg) le 12 mai 1943, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer;

- La société S.G.A. SERVICE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer;

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

4. Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Alexis De Bernardi démissionnaire:

- Monsieur Eric Herremans, sous-directeur de banque, né à Bruges (Belgique) le 3 juin 1941, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

5. Le siège social de la société est transféré à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Pour extrait sincère et conforme

VILLPORT INVESTISSEMENTS S.A.

V. Arno' / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096358.3/545/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097327.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097314.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097316.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097317.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097320.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097321.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097323.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CICOM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le liquidateur

F. Schaffner

(097325.3/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

AIRCRAFT FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097650.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

C.L.P.K. AIRCRAFT FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.210.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097652.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

CipherQuest Lux S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.100.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale du 11 novembre 2004

En date du 11 novembre 2004 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège de la société anonyme 22, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, sous la dénomination de CipherQuest Lux S.A., R.C. Luxembourg B 89.100, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1581 du 5 novembre 2002.

Résolutions

1. Nomination de Monsieur Pierre Deboek au poste d'Administrateur et Directeur Technology.
2. Sortie définitive de Monsieur Benoit Pommerenke du poste d'Administrateur Délégué avec effet au 31 octobre 2004.
3. Benoit Pommerenke cède ses (10) dix parts dans CipherQuest Lux, S.A. à leur valeur nominale de EUR 100,- (cent) à Michael Garceau.
4. Michael Garceau cède à Viviane Vermeulen, épouse Garceau, (10) dix parts dans CipherQuest Lux, S.A. à leur valeur nominale de EUR 1,- (un).

M. Garceau / G. Wilson / P. Deboeck.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096314.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FLORIJN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.125.

RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 11 mai 2004 que les actionnaires ont élu comme Administrateurs et Commissaire aux Comptes:

Administrateurs:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg,
- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,
- RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096335.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

LUXXX HOLDING AG, Aktiengesellschaft,
(anc. LUXXX PROCESSING AG).
Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 94.141.

Im Jahre zweitausendundvier, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Petingen.

Versammelten sich in einer ausserordentliche Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUXXX PROCESSING AG, mit dem Sitz zu L-9753 Heinerscheid (R. C. B Nr 94.141).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen aus Diekirch, am 25. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 36446/2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hermann Lenz, Buchhalter, wohnhaft in B-4784 St Vith, Hinderhausen, 82.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Madame Josée Quintus-Claude, Privatbeamtin, wohnhaft in L-4777 Petingen, 26, rue des Romains.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Madame Renée Filbig, Privatbeamtin, wohnhaft in L-9968 Lausdorn, maison 57.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- 1) Umbenennung der Gesellschaft von LUXXX PROCESSING AG in LUXXX HOLDING AG.
- 2) Gegenstand der Gesellschaft wird umgeändert in eine Holding Form.

Alleiniger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die in der Tagesordnung festgehaltenen Punkte anzunehmen und der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

Kapitel 1. - Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck und Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung LUXXX HOLDING A.G. wird hiermit eine Holdinggesellschaft gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Kontrolle, die Verwaltung sowie die Verwertung dieser Beteiligungen. Sie kann beliebige Garantien oder Rechte erwerben auf dem Wege einer Beteiligung an Aktien Zeichnung, Verkauf oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen, wobei sie jedoch ihre Tätigkeit im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft halten muss. Die kann auch Patente und andere davon abgeleitete Lizenzen erwerben oder verwerten.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundert euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtigen Protokoll mit Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Lenz, R. Filbig, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2004, vol. 902, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 novembre 2004.

G. d'Huart.

(097407.3/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

FIDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.189.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097653.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

AMADEUS BETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06975 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097655.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

MERCATOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

MERCATOR INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.915.

M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente que par un acte reçu par lui en date du 30 septembre 2004 a été documenté le projet de fusion entre MERCATOR FINANCE S.A. et MERCATOR INVEST S.A. par voie d'absorption de la première par la deuxième.

Aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de MERCATOR INVEST S.A., n'ayant requis la convocation d'une assemblée dans le délai d'un mois après le 14 octobre 2004, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1025 du 14 octobre 2004, la fusion se trouve réalisée au 15 novembre 2004 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la disparition de la société absorbée MERCATOR FINANCE S.A.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096733.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

OMNIUM LUXEMBOURGEOIS DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.997.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097654.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

HENGPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097656.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

METEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.637.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire nomme:

- Monsieur Dominique Meillassoux, Industriel, avec adresse professionnelle au 104, rue du Faubourg St. Honoré, F-75008 Paris, France, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(097690.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FIGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.175.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(097657.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

ALBERT SEYLER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich.
R. C. Luxembourg B 58.368.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature

Le gérant

(097673.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

ALBERT SEYLER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich.
R. C. Luxembourg B 29.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature

Le gérant

(097675.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

PRO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 60.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO CONSULT S.A.

Signature

(097687.3/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**BUSINESS COMMERCIALISATION GESTION S.A., Société Anonyme,
(anc. BCG, BATIMENT COMMERCIALISATION GESTION S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 87.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

BUSINESS COMMERCIALISATION GESTION S.A.

Signature

(097691.3/2741/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

NAUSICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.989.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour JACYNTHE S.A.

Signature

(097692.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

NAUSICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.989.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour JACYNTHE S.A.

Signature

(097696.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

NAUSICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.989.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour JACYNTHE S.A.

Signature

(097698.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

NAUSICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.989.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour JACYNTHE S.A.

Signature

(097700.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

GRAHAM TURNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 51.094.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAHAM TURNER S.A.

Signature

(097694.3/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.475.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 novembre 2004

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme
LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097684.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

JACYNTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour JACYNTHE S.A.

Signature

(097703.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 64.042.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2004.

Signature.

(097707.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

BOURNS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 75.572.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 26 novembre 2004.

Signature.

(097738.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

METZINGER-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(097763.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

MASCOTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.294.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour MASCOTTE S.A.

Signature

(097713.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

OPENB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.570.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour OPENB S.A.

Signature

(097719.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FRATOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour FRATOM S.A.

Signature

(097721.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

LUISELLA & MARCEL EUROPEAN FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.490.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour LUISELLA & MARCEL EUROPEAN FASHION S.A.

Signature

(097724.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

LUISELLA & MARCEL EUROPEAN FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.490.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour LUISELLA & MARCEL EUROPEAN FASHION S.A.

Signature

(097726.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.978.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(097727.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

IMMOBILIERE ARGILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.262.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 octobre 2004

- Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

IMMOBILIERE ARGILE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097730.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

EN.CO.TEC. - ENGINEERING, CONTRACTING, TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 94.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(097744.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

L.M.G. LUXEMBOURG MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 81.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2004

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Hubert Choudury a été nommé administrateur-délégué de la société, en remplacement de Monsieur Lex Benoy, administrateur-délégué démissionnaire.

Monsieur Lex Benoy reste néanmoins administrateur de la société.

Décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur-délégué démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur fonction.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(097953.3/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

MOSTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour MOSTO S.A.

Signature

(097747.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

PHOENIX PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.204.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour PHOENIX PARTNERS S.A.

Signature

(097749.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

L.M.C. GROUP S.A., LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.897.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour LMC GROUP S.A.

Signature

(097753.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

TECHELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.
R. C. Luxembourg B 93.098.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(097755.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FONDS DIREKT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.709.

Die Aktionäre der FONDS DIREKT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Februar 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder

4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im Februar 2005.

II (00283/755/25)

Der Verwaltungsrat.

SLAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.114.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 24 février 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (00269/802/18)

Le Conseil d'Administration.

SOUTH POLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.115.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 24 février 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (00270/802/18)

Le Conseil d'Administration.

VIERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.118.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 24 février 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.

4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (00268/802/18)

Le Conseil d'Administration.

LEXTONE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxembourg B 46.674.

Die Damen und Herren Aktionäre unserer Gesellschaft werden gebeten, an der

AUSSERGEWÖHNLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche am 28. Februar 2005 um 10.00 Uhr in Luxembourg, 6, place de Nancy stattfinden wird, teilzunehmen, um über folgende Tagesordnung abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Prüfungskommissars betreffend das Geschäftsjahr 2004.
2. Annahme der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung 2004.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Prüfungskommissars.

II (00077/592/14)

SITATUNGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.113.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 24 février 2005 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (00242/802/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE COSMOPOLITAINE DE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.592.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2004:

- que M^e Urs Dietrich, avocat, Erbstrasse 9, CH-8700 Küsnacht, est nommé administrateur de catégorie A en remplacement de M^e Andres Baumgartner, démissionnaire. M^e Dietrich terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097757.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.